COMPTE RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL Du Lundi 19 Décembre 2022 à 20 H 30

PRESENTS : PETIT Jean-Marie, LAPASSAT Jean Luc, PLO Valérie, CAPUZZI Nathalie, PAPIN Florence, SOBERA Christiane, PUJOL Christian, TAPIA Gisèle

Procuration:

Excusée: GARRIC Bernard VIDAL Céline

Date de convocation du Conseil Municipal : le 07 Décembre 2022

Secrétaire de séance : TAPIA Gisèle

Monsieur le Maire informe avoir reçu, après l'envoi de la convocation, une demande de délibération de la part du SIVU de Dourgne concernant la dissolution du SIVU. Il demande à ce que ce point soit ajouter à l'ordre du jour de la séance. Il n'y a pas de refus à cette demande, le point 08 sera donc modifié.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 19 Octobre 2022

Monsieur le Maire présente le compte rendu de la précédente réunion du 19 Octobre 2022 et demande s'il y a des observations.

Monsieur Lapassat exprime le souhaite que soit ajouter son observation sur le sujet de la concertation PLUI à savoir : le regret que les citoyens n'ont pas été associés aux discussions et aux choix réalisés en plus des membres du Conseil.

Il n'y a pas d'autres observations sur le contenu du document

Le Compte rendu est adopté à l'unanimité.

Délibération sur la CLECT N°4 de la CCLRS

Monsieur le Maire présente le rapport de la CLECT N°4 suite à la reprise de la compétence voirie par les communes.

Lors de la CLECT n°4 réunie en date du 24/11/2022, l'évaluation des charges concernant la restitution de la compétence voirie a été approuvée et la restitution de la compétence voirie est désormais terminée.

Les membres de la CLECT ont approuvé les termes financiers suivants :

- Les remboursements des annuités d'emprunts concernant les communes de Revel (109 531.54 euros) et Saint Félix Lauragais (2 937.45 euros) payés par la communauté de communes depuis la dernière CLECT du 14/6/2022 seront remboursés par ces 2 communes à la communauté de communes par mandats et titres sur l'exercice 2022.
- Les factures d'enrobé à froid payées par la communauté de communes (2 118.60 euros) depuis la CLECT du 14/6/2022 sont à la charge de la communauté de communes.
- La communauté de communes remboursera 1 600 euros à la commune de Montgey via l'AC 2023 pour des travaux non réalisés.

Pour information, il nous sera reversé la somme versée initialement (2019) soit 2 753 €. (Voir document du conseil communautaire du 13 décembre 2022) ainsi que la part déjà versée sur le premier semestre 2022 soit 7500 €.

Après avoir pris connaissance du rapport de la réunion de la Commission Locale chargée d'Evaluer le Transfert des Charges (CLECT) n°4 du 24/11/2022.

✓ Observations: Néant

<u>Décision</u>: Après en avoir délibéré les membres du Conseil valident le rapport de la Commission Locale chargée d'Evaluer le Transfert des Charges (CLECT) tel que présenté et autorise le Maire à signer tout document afférant à ce dossier.

Consultation publique GAEC FERME DE LA MONTAGNENOIRE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que nous sommes invités par les services de la Préfecture d'ALBI à donner notre avis sur le projet d'élevage bovins au lieu-dit « La Jonquerie » sur le territoire de la commune de Soreze 81540, projet dénommé GAEC FERME DE LA MONTAGNE NOIRE.

La consultation publique avec possibilité de consultation des documents en mairie de Sorèze est ouverte du 7 novembre au 5 décembre.

Un affichage de l'avis de consultation a été réalisé en notre Mairie le 19 octobre 2022.

Il informe que ne pourra être pris en considération que les avis exprimés et communiqués au Préfet par le Maire dans les quinze jours suivant la fin de la consultation publique.

Il informe que ce projet est le regroupement de 3 exploitations qui sont le GAEC DES PINS, Le GAEC DES LATTES et le GAEC DE LA JONQUERIE, il a été constitué le GAEC FERME DE LA MONTAGNE NOIRE. L'ensemble du cheptel réparti sur les 3 sites se compose d'environ 580 têtes dont 300 vaches laitières.

- SAU: 571.49Ha (Surface agricole utile)
- Surface inscrite au plan d'épandage : 470.52 Ha
- Les îlots d'épandages sont répartis sur les communes de Sorèze, Cahuzac, Dourgne, St Amancet,
 Revel, Verdalle et Escoussens.

A la lecture du document de présentation le territoire de notre commune n'est pas concerné par les zones de terrain d'épandages.

Observations : Plusieurs observations notamment : pourquoi demander notre avis si on n'est pas concernés Réponse principale : Commune voisine.

Après le vote, Monsieur le Maire s'interroge sur le fait qu'il n'y a apparemment rien de prévu pour la récupération des eaux pluviales des toitures au regard de la consommation des eaux pour le nettoyage par exemple, ainsi qu'une production d'énergie sous forme de photovoltaïque aux vues de la surface de toitures.

Décision. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, rend un avis favorable à ce projet

Ouverture d'une ligne budgétaire pour travaux appartement N°3

Monsieur le Maire informe que les travaux prévus pour le réaménagement de l'appartement N°3 sont bien commencés, que les commandes sont passées. La livraison de la cuisine doit être réalisée la semaine du 19 décembre et la pose les 9 et 10 janvier 2023. Le remplacement de la baignoire par la douche mi-janvier.

La nouvelle locataire doit prendre possession de l'appartement le 1 février 2023.

Lors du dernier Conseil nous devions valider avec le trésorier le ligne budgétaire de validation de ce projet.

En accord avec le trésorier, les travaux seront imputés sur la ligne de crédit prévu à l'opération N° 115 du budget désignation « Réhabilitation Appartement »

Pour information des membres du Conseil

Information sur les Groupes Projets au niveau de la CCLRS

Monsieur le Maire rappelle que comme déjà évoqués les différents groupes projets se sont réunis à plusieurs dates.

Le bureau de la Communauté de communes à souhaiter faire une synthèse des travaux de chaque groupe. Une réunion organisée le samedi 26 novembre après-midi dans la salle de Poudis a permis à chaque animateur de groupe de présenter leur travail. Environ 80 personnes étaient présentes entre les Maires et les conseillers municipaux des 28 communes.

Rappel des thèmes de groupe de travail : Energie Renouvelable, PCAET, Territoire engagé pour la nature, Plan Local Santé, Site Montagne noire, Parc aquatique couvert, Eau/Assainissement/Réseaux, Mobilité, Création évènement spécifique Interco, Rôle de la CC dans l'agriculture.

Il indique qu'un document de synthèse doit être élaboré par le bureau de la CCLRS afin de permettre de prioriser les actions et une prise de décision par le Conseil communautaire pour la mise en œuvre.

A ce jour, nous avons les diaporamas des 10 présentations que chaque conseiller à reçu individuellement. Si certains souhaitent les consulter ou les imprimer il suffit de les demander.

Une suite sera établie et communiquer Observations :

Pour Information aux membres du Conseil

Taxe aménagement urbaine et partage avec la Communauté de communes.

Monsieur le Maire rappelle que lors de notre dernière réunion, nous avions abordés le sujet de la taxe d'aménagement avec un partage de tout ou partie entre les communes et l'EPCI.

Suivant plusieurs réunions et textes au niveau gouvernemental, ce sujet est complètement réétudié et sera présenté ultérieurement.

Observations: Pour information aux membres du Conseil

Dissolution du SIVU du Canton de Dourgne

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la décision du Conseil Syndical du SIVU du Canton de Dourgne, dans la séance du 12 décembre 2022, sur la dissolution et la répartition de l'actif et du passif du SIVU

Les biens seront répartis de la façon suivante :

- Pour la commune de Dourgne

La reprise de la parcelle B1180, des bâtiments de la gendarmerie de Dourgne et l'emprunt y référant, emprunt N°00000255249 contracté auprès de crédit agricole.

- Pour les communes d'Arfons, Belleserre, Cahuzac, Les Cammazes, Dourgne, Lagardiolle, Massaguel, Saint Amancet, Saint Avit, Verdalle.

La répartition du solde de la trésorerie du SIVU pour l'exercice 2022 se fera en fonction de la population DGF tout en instaurant un correctif pour les petites communes et pour la commune de Dourgne par rapport à la clé de répartition initialement prévue

Observations : Qui va gérer la Gendarmerie ? Réponse: cela ne change rien au fonctionnement avec Labruguière

Le Ministère de l'Intérieur continu de payer les loyers mais à la Mairie de Dourgne et non plu au SIVU et la Mairie rembourse les échéances du prêt.

<u>Décision</u>: Après en avoir délibéré les membres du Conseil municipal, à l'unanimité, accepte la décision du Conseil Syndical du SIVU du Canton de Dourgne à savoir la dissolution et la répartition de l'actif et du passif du SIVU tel que présenté ci-dessus.

Informations diverses

A) Monsieur le Maire propose que comme chaque année, sauf en 2022, une cérémonie de présentation des Vœux à la population, soit organisée. Nous avons jusqu'à maintenant retenu l'après-midi du premier samedi du mois, soit pour 2023 le samedi 7 janvier 2023 à 16 heures.

Après en avoir délibéré la date est retenue pour cette cérémonie

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que le lundi 9 janvier à 18 heures il y aura la présentation des Vœux à la Salle Claude Nougaro pour la Communauté de communes et la ville de Revel, tous le monde y est invité.

B) Réflexion Lot N°1 Maison Mairie

Monsieur le Maire souhaite que l'on réfléchisse à la réalisation d'une maison dans le lot N°1 de notre lotissement. Il souligne qu'il a eu une sollicitation sur internet, qu'il a demandé un rendez-vous à une entreprise secteur Toulouse pour avoir un premier avis, plan et valorisation.

La demande a été sur 2 types de projets :

- 1) Une maison pour 1 foyer
- 2) Une maison pour 2 foyers avec 1 partie commune et deux parties privatives et nuits

Il souligne qu'il a donc un premier projet à analyser pour une valeur de 170 000 €. Il souhaite que l'on reprenne ce dossier pour avancer et suivant le choix, voir les aides possibles

Un échange d'idées s'engage, il en ressort une préférence pour une maison partagée. Cela demandera la création de services de type distributeur de pain par exemple, aide à la personne organisée, peut-être une organisation à la mobilité.

Il est décidé la création d'un petit groupe composé de Jean-Luc LAPASSAT, Christiane SOBERA, Valérie PLO et Jean-Marie PETIT pour commencer à bâtir un projet.

C) Projet Salle communale Monsieur le Maire indique que lors de la réunion du 12 juillet 2022 nous avions décidé la mise en standby du projet salle, et qu'il fallait reprendre le projet complètement

Il informe avoir pris contact avec un autre architecte pour avoir son opinion sur notre projet. Il devrait pouvoir présenter une esquisse de projet sur laquelle nous pourrons discuter, commenter et voir la faisabilité.

Observations:

- Question : sur quelle base le projet ? Réponse Obtenir une salle de 150 personnes en privilégiant au maximum ce que nous avons.
- Il faut repartir différemment
- Prioriser ce dont on a besoin et ne pas repartir sur du neuf mais utiliser ce que l'on a déjà
- Il y aurait donc deux projets en même temps?
- D) Fibre Optique: Monsieur le Maire informe qu'à ce jour des poteaux sont implantés à l'emplacement des piquets, mais qu'il ne sait toujours pas quand il y aura le reste de l'implantation, la pose des câbles et boites de raccordement. Il est difficile d'avoir des informations car pas d'interlocuteurs.
 - Il va ressayer notamment pour le secteur de Jeannot avec les infrastructures déjà en place et signalé mais non prise en compte.
 - Des questions sur le coût des raccordements ? Ce qui se met en place actuellement est l'infrastructure et cela ne nous coûte rien.
 - Pour les raccordements depuis le boitier PBO sur les poteaux jusque chez l'abonné cela ne doit rien coûter quelques soit la distance et le nombre de poteaux. L'abonné devra s'acquitter du cout forfaitaire du raccordement et de l'abonnement fonction de l'opérateur choisi.

E) Suivi Urbanisme:

- Monsieur le Maire informe qu'à ce jour nous avons deux dossiers en attente de début de travaux de construction, Un sur le lotissement Clos André Puget à Beaupré et un sur le terrain de M. Gleizes route de jeannot.
- L'installation de photovoltaïque sur les bâtiments agricoles à Beaupré devrait démarrer bientôt. Une coupure de courant est prévue en vue du remplacement du transformateur sur poteau le mardi 10 janvier 2023
- F) Information sur la santé du chêne dans le virage route de Cahuzac
 - Monsieur le Maire informe qu'il a fait réaliser par la société ADRET Environnement (Organisme agréé environnement) une Expertise phytosanitaire et mécanique en septembre 2022.
 - Un rapport de 10 pages nous a été remis avec un certain nombre de recommandations
 - Nous attirons également l'attention de la commune sur l'intérêt écologique de ce chêne sur lequel des coléoptères saproxyliques sont actifs et dont plusieurs espèces sont peut-être rares ou protégées.
 - Bien qu'endommager il peut vivre encore un certain temps sans être un danger à court terme. Ce rapport est à disposition en mairie pour ceux qui souhaitent le consulter.
- G) Monsieur le Maire informe que le cadeau annuel pour la population devrait arriver la semaine du 19 décembre 2022. Il s'agit d'un sac réfrigérant 6 bacs.
 Coût de l'opération 281.99 € TTC
- H) Monsieur le Maire rappelle qu'il est en attente de proposition de photos et de texte pour BELLESERRE-INFOS
- I) Monsieur le Maire indique que les bureaux de la Mairie seront fermés le lundi 26 décembre 2022 et le lundi 2 janvier 2023

La séance est levée à 22 heures 22 Fin du document